

Commission des Usagers

Chaque établissement de santé dispose d'une Commission des usagers (CDU) qui a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des usagers

Ses membres sont astreints au secret professionnel.

La Commission des usagers permet de faire le lien entre l'établissement et les usagers dans le cadre d'un litige (plainte, réclamation).

Elle formule des propositions et avis afin d'améliorer la prise en charge du patient.

CONTACTS / RECLAMATIONS

Vous pouvez saisir les **Représentants des Usagers (RU)** de l'établissement :

Par téléphone en vous adressant à son secrétariat :
Tél : 05 65 50 65.03 - Fax : 05 65 34 79 77

Par écrit à l'attention du président de la CDU de l'établissement :
33, rue des maquisards
BP 207 4
46106 FIGEAC Cedex

Par EMAIL : cduchfigeac@gmail.com

Commission Des Usagers

CDU

Décret n° 2016-726 du 1er juin 2016



COMPOSITION :

- ⇒ DIRECTEUR
- ⇒ MEDiateurs MEDICAUX (1 titulaire et 1 suppléant)
- ⇒ MEDiateurs NON MEDICAUX (1 titulaire et 1 suppléant)
- ⇒ REPRESENTANTS DES USAGERS (2 titulaires et 2 suppléants)